



Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 JANVIER 2026

Le comité du SIEVA s'est réuni le 22 janvier 2026 à 18 h 30, au siège du syndicat et a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Ouverture du quart des Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 du SYNDICAT
- Vote des tarifs
- Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs HIRSCH, JON, TRICOT, JACQUEMOT, CHASELAY, DUMONTET, DE LA TEYSSONNIERE, EVAUX, BATALLA, GIRARDON, MAGNOLI, SICILIANO, POURCHOUX, MERCIER, THIBAUD, DUTHEIL, LASSAUSAIE, BAY, DEBIESSSE, BILLAUD, GUERIN, PERRIER, LHERMINE, SCHMITT, DEMAY, BARROT, FRACHE.

Absent(s) ayant donné procuration : Monsieur BLANCHON à Monsieur SICILIANO, Monsieur BERNARD à Monsieur DEBIESSSE, Monsieur HYVERNAT à Monsieur FRACHE.

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs GUEDAMI, MARION, MARS, KUGLER, CHAVAGNON, ADAMO, PONSONNAILLE, TARRIDE, REBUT, PERRUQUON, CIMETIERE, TEYSSIER, BOUCHARD, CHALLANCIN, BERGER-VACHON, CACHAT, CHEMINADE.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance. Monsieur Lucien POURCHOUX est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 7 novembre 2025

Le Procès-Verbal du Comité Syndical du 7 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2 : Communication des décisions prises par délégation

- Recrutement d'un nouveau fontainier
- Engagement d'une junior entreprise de l'IAE de Lyon pour le traitement des archives du SIEVA : élimination/reconditionnement des archives à conserver/base de données des archives existantes
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables 2025 comme suit :

Nature	Montants
Abonnements, consommation, accès au service	17 347.79 €
Abonnements et consommation Grand Lyon	5 168.01 €

Redevances d'assainissement	13 859.29 €
Redevance pollution	2 052.13 €
Redevance modernisation	1 240.45 €
Redevance Consommation Eau Potable	66.22€
Redevance Performance des réseaux d'eau potable	1.54€
Redevance Performance des réseaux d'assainissement	1.57
Voies Navigables de France	103.59 €
TVA	1 921.32 €
TOTAL TTC	42 726.51 €

- Renouvellement du contrat de maintenance informatique FLEXINFO

3 : Dépenses d'Investissement avant le vote du budget primitif 2026 SYNDICAT

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget primitif dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette). Le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés.

Selon l'article L. 1612-1 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces derniers sont alors inscrits au budget primitif lors de son adoption. Ils peuvent ne pas l'être si le comité syndical décide de ne pas réaliser l'opération.

Le montant et la destination des crédits d'investissement susceptibles d'être utilisés avant le vote du budget primitif 2026 du Syndicat sont les suivants :

Recettes

Néant

Dépenses Budget Général du Syndicat

Chapitre 21– Article 21351 Bâtiment d'exploitation = 500 000 euros.

Chapitre 23 – Article 2315 Travaux = 500 000 euros.

Décision adoptée à l'unanimité.

4 : Vote des tarifs

- Grille des tarifs

Selon l'engagement pris les années antérieures, les tarifs de l'eau sont soumis à délibération au présent comité.

Après débat il est choisi de ne pas augmenter les tarifs de l'eau.

- Tarifs des amendes

Egalement, il est proposé une révision du prix des amendes jugés trop conséquents vis-à-vis des autres structures d'eau potable.

A ce jour les amendes pour bris de scellés ou de compteur/dépose de compteur/réouverture de branchement/branchage ou piquage sur le réseau s'élève à 1100.00€.

Il est proposé de revoir ce tarif à :

- Bris de scellé : 400 €

- Dépose de compteur : 200 €
- Réouverture de branchement : 200 €
- Branchage ou piquage sur le réseau : 1000 €

Ces changements de tarification seront applicables à compter du 1^{er} février 2026.

La non augmentation des tarifs et les nouveaux tarifs des amendes sont adoptés à l'unanimité.

5 : Débat d'Orientation budgétaire pour l'exercice 2026

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et n°2019-828 du 6 août 2019, le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée qui sera présenté en mars prochain.

Après présentation du rapport d'orientation budgétaire, le comité donne acte de la tenue de ce débat.

6 : Comptes Rendus des Vice-Présidents

- **Bruno LASSAUSAIE, Vice-Président en charge des bâtiments :**
 - Retour sur le déroulement des travaux des réservoirs du Chevronnet et de Rotaval. Rotaval est entièrement terminé. La Cuve 1 du réservoir du Chevronnet est terminée aussi.

Les travaux vont commencer dans la cuve 2 du réservoir du Chevronnet, puis les équipes de l'entreprise NOUVETRA débiteront le réservoir de PLAMBEAU et du MORILLON.
- **Guy FRACHE, Vice-Président en charge des Travaux du Syndicat :**
 - Déroulement du Programme Travaux 2025
 - Présentation du Programme travaux arrêté pour 2026
- **Hervé DE LA TEYSSONNIERE, Vice-Président en charge du Comité des Œuvres Sociales :**
 - Retour sur l'arbre de Noël le vendredi 19 décembre 2025.
- **Lucien POURCHOUX, Vice-Président en charge des Travaux de la Régie :**
 - Retour sur les travaux de la Régie
- **Annick PERRIER, Vice-Président en charge du Personnel :**
 - Présentation du nouveau fontainier
 - Rappel des quelques changements RH intervenus dans l'année.

Fin de la séance à 20h00.

Le Président
Jean-Pierre DEBIESSÉ

Le Secrétaire de Séance
Lucien POURCHOUX